



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 13 décembre 2022
DE 2022_025

Membres en exercice : 7
Présents : 6
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Date de la convocation: 08/12/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre 18 heures 00
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance
ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,*

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Michel DANEZAN, Denis
INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés: Romain CHANOIS

Excusés:

Absents:

Objet: RPI - Demande de Subvention exceptionnelle - Loto 2023 -

RPI - Demande de Subvention exceptionnelle - Loto 2023

L'association Coopérative scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Albas Cascastel et Villeneuve dont le siège est à Ecole primaire de Cascastel 11360 Cascastel des Corbières.

Dans le cadre de l'organisation d'un loto le vendredi 14 avril 2023 au foyer de Cascastel, elle a sollicité auprès de la commune d'Albas, une aide financière de 200 euros pour permettre d'acheter des lots.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association Coopérative scolaire du RPI Albas Cascastel Quintillan Villeneuve une subvention de 200 euros pour l'organisation d'un loto le vendredi 14 avril 2023. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**